

INFORMATION "FORMATION POST PERMIS"

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019.

FORMATION DISPENSÉE UNIQUEMENT PAR UNE ÉCOLE DE CONDUITE
DETENTRICE D'UN LABEL DÉLIVRÉ OU RECONNU
PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TOUS RESPONSABLES